



Montréal, 20 décembre 2024

Par dépôt électronique (SDE)

Maître Carolina Rinfret

Secrétaire

Régie de l'Énergie

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5^e étage, Bureau

5.100 Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4270-2024 | Phases 1, 2 et 3

Demande de fixation des tarifs et conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (années 2023, 2024 et 2025) et de distribution d'électricité (année 2025-2026)

Notre dossier : 16001-02

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint les demandes de paiement de frais (DPF) d'Option consommateurs (OC) dans les trois phases du dossier mentionné en rubrique.

OC soumet respectueusement que l'analyse et les représentations qu'elle a faites dans ces trois phases seront utiles au délibéré de la Régie et que ses DPF sont donc pleinement justifiées.

Il est à noter que l'analyste Roger Higgin ayant rendu ses services en Ontario, ce dernier est tenu de facturer les taxes applicables en Ontario (la HST). OC ne pouvant réclamer la moitié des taxes ontariennes auprès du fisc québécois, le plein montant des taxes ontariennes est réclamé.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT

Éric McDevitt David

edavid@fbvavocats.com

EMD/tg

p.j. Demandes de paiement de frais